



**Fédération SUD Éducation**

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris  
Tél. : 01 58 39 30 12 / fede@sudeducation.org  
www.sudeducation.org

Paris, le 17 novembre 2021

Madame la Secrétaire d'État  
en charge des personnes handicapées  
14 avenue Duquesne,  
75700 PARIS

**Objet :** Demande de rencontre

Madame la Secrétaire d'État,

Nous nous étions rencontré·es le 24 octobre 2018 afin d'échanger avec vous au sujet de l'accompagnement des élèves en situation de handicap en milieu scolaire. En effet, notre organisation syndicale réunit de nombreuses et nombreux personnels AESH qui s'engagent au quotidien pour la réussite des élèves en situation de handicap. Nous intervenons dans de nombreux collectifs locaux qui défendent les droits des AESH et les conditions de l'inclusion scolaire. Lors de cette rencontre, nous avons échangé à propos de la politique de mutualisation des moyens qui allait être mise en œuvre par la circulaire de rentrée pour une école inclusive de 2019. Les personnels qui interviennent dans les écoles et les établissements scolaires ont constaté une augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap en milieu ordinaire. C'est évidemment une très bonne nouvelle. Néanmoins, nous constatons une dégradation des conditions d'accueil de ces élèves dont le nombre d'heures en accompagnement diminue.

Par ailleurs, on ne peut dissocier l'amélioration des conditions d'accompagnement des conditions de travail des personnels AESH.

Notre organisation syndicale a beaucoup travaillé depuis notre dernière rencontre à l'élaboration d'un statut pour les AESH, avec ses missions propres, sa spécialisation et un temps de travail adapté.

L'anniversaire de la loi de février 2005 a été pour SUD éducation l'occasion de faire le bilan des politiques récentes concernant l'inclusion scolaire. Face à ce bilan

catastrophique et à la dégradation des conditions de travail, les AESH se sont mis·es en grève. Ils et elles en sont à 3 journées de grève (8 avril, 3 juin et 19 octobre) en 2021. Les démissions d'AESH s'accumulent et les élèves en situation de handicap sans AESH augmentent également.

Les conditions d'une école réellement inclusive ne sont donc pas remplies. L'accompagnement ne se fait pas selon l'évaluation réelle des besoins des élèves, mais selon une logique de rentabilisation et d'économie des moyens qui n'a pas sa place à l'école. La mutualisation des moyens doit cesser et il faut des embauches massives de personnels accompagnant·es des élèves en situation de handicap.

Parallèlement, ces personnels doivent être reconnu·es : par la création d'un statut, par des augmentations de salaire, par de meilleures conditions de formation.

Nous vous prions de bien vouloir nous recevoir en audience afin de vous faire part des difficultés qui se sont amplifiées dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap ainsi que de la revendication portée par les personnels AESH d'un statut d'éducatrice et éducateur scolaire spécialisé·e.

Manuel Guyader, responsable AESH de SUD éducation  
Fatna Seghrouchni, co-secrétaire de SUD éducation  
Maud Valegeas, co-secrétaire de SUD éducation